



Montreuil, le 25 octobre 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les centres de santé et leurs professionnels disent **OUI au tiers payant**

Agnès BUZYN, Ministre des Solidarités et de la Santé vient d'annoncer son intention d'agir pour la généralisation d'un tiers payant intégral. Les centres de santé et les professionnels qui y exercent saluent cette déclaration:

Fidèles à leurs valeurs sociales et à leur gestion non lucrative, les centres de santé œuvrent concrètement en faveur de l'accès aux soins pour tous. A ce titre, ils respectent les tarifs de la sécurité sociale et sont accessibles en tiers payant.

Selon le rapport de l'IGAS publié le 23 octobre 2017 :

- **Le taux de tiers-payant des centres de santé atteint 99,2 %** : les centres de santé et leurs professionnels s'en félicitent, mais rappellent que cet effort est aujourd'hui à leur entière charge.
- **Le paiement par les complémentaires est moins performant que celui de la sécurité sociale** : les centres de santé et leurs professionnels s'en alarment depuis longtemps.

Il est fondamental de s'assurer que personne ne renonce aux soins
Il est urgent de construire les solutions d'un tiers-payant techniquement faisable
Il est capital de compenser le coût du tiers-payant porté par les centres de santé

Le programme du Congrès national des centres de santé montre que ces derniers comme leurs professionnels sont présents à tous les rendez vous importants :

- Lutte contre les déserts médicaux.
- Réorientation du système de santé vers la prévention.
- Amélioration de la pertinence et de la qualité des soins.
- Innovation organisationnelle.
- Réduction des inégalités sociales de santé.

Nous demandons à Agnès BUZYN :

- de **soutenir et conforter les centres de santé** dans leur mission d'accès aux soins pour tous, en veillant notamment à ce qu'ils demeurent partout et toujours à but non lucratif.
- **d'agir concrètement en faveur d'une généralisation du tiers-payant** :
 - En mettant en place une compensation financière des charges induites par cette gestion tant qu'aucune solution technique simple et unifiée n'aura été mise en place.
 - En impliquant les représentants des centres de santé et des professionnels dans les travaux qui vont être mis en place suite aux recommandations du rapport Igas.
 - En imposant aux caisses des régimes obligatoires et surtout complémentaires un calendrier et une obligation de résultat.

Contacts :

Dr Hélène COLOMBANI Présidente FNCS Tél. : 06 68 05 94 20 - Dr Eric MAY, Président USMCS Tél. : 06 81 93 86 14 - Martine DAME, Présidente SNCDCS Tél. : 06 23 36 04 45